

TROPHÉE D'AUTOMNE DE BMX

RÈGLEMENT 2019

Art. 1.	Le trophée de BMX, dont la dénomination officielle est Trophée d'Automne, est mis en place durant la fin de l'année 2019. Les catégories ont pour référence l'année 2020.	
Art. 2.	Le Trophée d'Automne est ouvert à tous les licenciés FFC	
Art. 3.	Les catégories courues seront :	Année de naissance
	Prélicenciés Garçons et Filles	2014 et après
	Poussin 1	2013
	Poussin 2	2012
	Poussin Filles	2012/2013
	Pupille Novices*	2010/2011
	Pupille	2010/2011
	Pupille Fille	2010/2011
	Benjamin Novice*	2008/2009
	Benjamin	2008/2009
	Benjamin Fille	2008/2009
	Minime Novice*	2006/2007
	Minime	2006/2007
	Minime Fille	2006/2007
	Fille 15 ans et +	2005 et avant
	Cadet	2004/2005
	Homme 17-29 ans	2003/1991
	Homme 30 et +	1990 et avant
	Cruiser 15/29 ans	2003/1991
	Cruiser 30/39 ans	1990/1981
	Cruiser 40 ans et +	1980 et avant
NB	* Attention seul seront affectés dans cette catégorie les pilotes non classés en confirmés sur les fichiers établis par les CRBMX d'appartenance du ou des pilotes concernés pour la saison 2020. En l'absence de liste Novice ou compétition dans son comité, transmise à l'organisateur, les pilotes des comités extérieurs seront automatiquement classés en catégorie Compétition.	
Art. 4.	Conformément à la réglementation, s'il y a moins de 4 pilotes dans une classe d'âge, ceux-ci courront dans la classe d'âge immédiatement supérieure avec un classement séparé. Sauf pour les classes d'âges filles référencées dans l'article 5.	
Art. 5.	Si moins de 9 inscrites, les filles courront, suivant les dispositions suivantes : <u>Les Poussines :</u> Avec les garçons de leurs classes d'âges <u>Les Pupilles, Benjamines et Minimes :</u> Celles classées* en catégorie confirmés avec les garçons confirmés de leurs classes d'âges, pour toutes les autres sauf demandes particulières, elles courront avec les pilotes Novices de leurs classes d'âges Afin d'établir le classement final pour ces classes d'âges, une finale sera organisée sur chaque épreuve. Attention : Pour être classé au général, comme pour toutes les autres catégories (voir Art.8), il faudra avoir participé à au moins 5 épreuves dans sa catégorie fille.	
Art. 6.	Les droits d'engagement sur chaque épreuve seront de 10,00 € par catégorie 20" ou 24" et de 15,00 € pour deux catégories 20 et 24".	
Art. 7.	Le classement général sera établi en additionnant les points acquis lors de chaque épreuve (pas de joker) pour chacune des catégories en compétition, selon le barème en vigueur des points du règlement F.F.C 2018.	
Art. 8.	Pour être classé au classement général, il faudra avoir participé au minimum à cinq épreuves	

	.		
Art. 9.	Sera déclaré vainqueur le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, sera désigné vainqueur le pilote ayant obtenu la meilleure place à la dernière épreuve courue.		
Art. 10.	Les prix, remis lors de la dernière épreuve, seront attribués selon le barème suivant * :		
	Prélicenciés Garçons et Filles	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin 1	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin 2	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Pupille Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Pupille 1	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classées*
	Pupille 2	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Benjamin Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Benjamin 1	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classées*
	Benjamin 2	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Minime Fille	Lots aux 8 premières	Si plus de 8 classés*
	Minime 1	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Minime 2	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classées*
	Cadet	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Fille 15ans et +	Lots aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Senior 17-29	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Homme 30 et +	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser 15/29 ans	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser 30/39 ans	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser Vétéran	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	* Uniquement si plus de 9 classés, dans le cas contraire un pourcentage suivant le tableau ci-dessous sera retenu <i>8 classés = 6iers récompensés</i> <i>7 classés = 5iers récompensés</i> <i>6 Classés = 4iers récompensés</i> <i>5 ou 4 Classés = 3iers récompensés</i>		
Art. 11.	Le Trophée d'Automne 2019 de BMX sera disputé sur 7 épreuves selon le calendrier suivant :		
	#1 - 06 Octobre 2019	Entrechaux (84)	BMX Club Entrechaux
	#2 - 13 Octobre 2019	Greoux Les Bains (04)	Team Gréoux bike
	#3 - 26 Octobre 2019	Barcelone (Esp)	XL BMX
	#4 - 27 Octobre 2019	Terrassa (Esp)	BMX Race Terrassa
	#5 - 03 Novembre 2019	Le Luc (83)	Race School Compagnie
	#6 - 17 Novembre 2019	Frontignan (34)	BC Frontignan
	Finale - 24 Novembre 2019	Cornillon (13)	BMX Cornillon
Art. 12.	Le timing sauf pour les manches en Espagne sera commun sur toutes les épreuves.		
Art. 13.	Tout litige non répertorié dans le présent règlement sera réglé conformément à la réglementation FFC en vigueur.		